

## Les Croisiers et le Prieuré de Saint-Ursin

Par Christian FERAULT

Il y a cinquante ans, le curé de Lignéres l'abbé Albert Durand – resté peu de temps ici – publiait un ouvrage qui avait alors surpris beaucoup d'habitants : l'auteur y traitait du Prieuré de Saint-Ursin. Ce livre, que de nombreuses familles possèdent sans doute encore, avait pour titre « Les Croisiers au Maine : le prieuré de Saint-Ursin à Lignéres-la-Doucelle (Mayenne) ».

Sous une couverture d'un léger rouge pommelé, il isolait ainsi une parution précédente dans la revue « Clairlieu » consacrée à l'histoire des Croisiers, aux éditions Diest (22<sup>e</sup> année). Il reçut l'imprimatur le 23 décembre 1964 du vicaire général de l'époque P. Theeuws

L'auteur n'en était pas à sa première œuvre : en terre mayennaise il avait déjà traité de « Fougerolles sous la Révolution » et réalisé des Etudes sociologiques sur le canton d'Ambières (hors commerce). Il annonçait par ailleurs trois ouvrages en préparation sur les Croisiers en Normandie, Anjou et Bretagne, et deux sur « Cigné au cours des âges » et Fougerolles-du-Plessis.

Après Lignéres, il partit pour Saint-Berthevin-la-Tannière.

**Son livre sur Saint-Ursin est une œuvre de grande érudition** sur un sujet peu traité si ce n'est, mais sommairement, par H. Sauvage, l'abbé Angot, bien sûr, et G. Chaussis et aussi dans le Cahier de doléances de Lignéres.

En 90 pages, dont 12 de pièces justificatives, comportant des représentations, une carte et quatre photographies noir et blanc en supplément, Albert Durand nous fait successivement découvrir l'ordre, les origines du lieu, le rôle de la famille de Doucelle, la fondation et l'extension du prieuré et, de manière très détaillée, les prieurs et les dotations au cours de chaque siècle, puis la fin du prieuré religieux et son évolution depuis.

En cinquante ans, nous n'avons trouvé aucune nouvelle étude sur le sujet si ce n'est, grâce à la moderne Wikipédia, une fiche sur les Croisiers et quelques éléments, non originaux, sur Saint-Ursin.

D'où le texte qui suit, écrit avec la double perspective de rendre un hommage d'anniversaire à l'auteur du livre et de présenter aux lecteurs du Bulletin municipal une synthèse accessible sur l'ordre et le prieuré, mais sans traiter en détail des questions de sources et d'eau car elles ont fait l'objet de plusieurs écrits que l'on pourra trouver sur le site officiel de la commune lignieres-orgeres.fr.

### Les Croisiers

L'histoire de l'Eglise présente un certain nombre d'institutions religieuses dont les membres portent ce nom (de Jérusalem, de Bohême, portugais, italiens, polonais et belges). Ce sont ces derniers qui nous intéressent ici, appelés « chanoines réguliers de la Sainte-Croix », qui constituent un Institut religieux masculin de chanoines réguliers dont le nom est suivi des initiales O.S.C. (Ordre de la Sainte-Croix).



HABIT RELIGIEUX DES CROISIERS  
d'après une miniature du 16<sup>e</sup> siècle

(Graduale de Joannes van Deventer, o.s.c. conservé au couvent de Saint-Agathe, Cuyk, Pays-Bas.)

Cet Ordre fut fondé en 1211 par Théodore de Celles, chanoine de Liège, à son retour de la Troisième croisade, qui s'installe avec quelques compagnons à Clairlieu, près du Huy en Belgique actuelle. Cette initiative est reconnue par le Pape et confirmée par le Concile de Lyon de 1245 ; ses constitutions seront approuvées trois ans plus tard.

Ces chanoines méditent sur la Passion du Christ et la Croix d'où leur nom. Ils s'occupent par ailleurs des pèlerins et des croisés en les accueillant. Leurs prieurés comptent autour d'une dizaine de membres ; certains ne sont que Frères.

L'Ordre s'étend rapidement en Belgique, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Rhénanie et en France où ils sont appelés « Chanoines de la Sainte-Croix de la Bretonnerie » en raison de leur établissement dans la rue parisienne éponyme.

Leur règle est celle de Saint-Augustin et leurs constitutions sont proches de celles des Dominicains. Chaque prieuré a, à sa tête, un prieur, et peut admettre des postulants et créer des filiales. La priorité est donnée à l'office divin sur l'apostolat. Les membres jeûnent et pratiquent souvent l'abstinence. Ils ont le droit de posséder des biens en communauté, prêchent, confessent et mendent. Leur costume est une soutane blanche recouverte d'une ceinture et d'un scapulaire noirs, ce dernier portant une croix pectorale rouge (sang versé) et blanche horizontalement (eau jaillie du côté).

L'Ordre traverse l'histoire avec bien des vicissitudes : expansion puis difficultés à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, réforme au début du XV<sup>e</sup>, concurrence du protestantisme, suppression royale en Angleterre en 1538, déclin aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>.

En 1840, l'Ordre ne dispose plus que de deux monastères et... quatre Pères, mais il se relève grâce à l'action, à partir de 1538, du nouveau maître-général Mgr. Van den Wijmelenberg, considéré comme le second fondateur. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il compte une centaine de religieux en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Autriche. Au XX<sup>e</sup>, il s'implante aux Etats-Unis, en Congo belge d'alors, en Indonésie et au Brésil.

Dans les années 50, ses effectifs atteignent 750 religieux de par le monde. Aujourd'hui, ils sont environ 500. L'actuel maître-général – Mgr. Glen Lewandowski – est le 75<sup>e</sup> ; il est d'origine polono-américaine. L'Ordre est divisé en quatre provinces : Etats-Unis, Indonésie, Europe et Brésil, et une région le Congo. La maison généralice est à Rome.

Les Croisiers ont disparu du sol français à la fin du XVIII<sup>e</sup>, balayés par la Révolution française. Et malgré l'essor retrouvé, il ne semble pas il y avoir un seul croisier français.

### **Les Croisiers en France**

Dix-huit prieurés ont été créés en France, dispersés, souvent dans des régions dites « désertiques », mais dépendant des trois villes – Toulouse, Paris et Caen – où eurent lieu les premières fondations. Les créations à Toulouse et Paris remontent à 1256 et 1258, celui de Caen a été fondé avant 1290 et les religieux de Saint-Ursin en provinrent.

Certains ont eu une existence arrêtée avant la Révolution française, par exemple celui de Banet (Nord) avant 1596 ou celui de Condren-Saint-Eloi (Aisne) dès 1487. La dernière création, au XVI<sup>e</sup> siècle, est à Verteillac en Dordogne. Des dates sont incertaines.

La plupart ont existé jusqu'en 1789 dont ceux des trois villes principales. Font exception mais pour bien peu d'années, Seiches en Maine-et-Loire (1790) et Lannoy dans le Nord (1792).

Depuis, l'Ordre a donc été totalement absent de notre pays.

### **Le Prieuré de Saint-Ursin**

Les documents le concernant sont dispersés et ont été difficiles à trouver. Leurs auteurs sont mentionnés au début de cet article. Ils faut leur ajouter une source de première importance, datée de 1510 par Guillaume Onfroy, onzième prieur entre 1504 et 1510, sous le nom de « Quartenier et Censif de ce couvent de Saint-Ursin ». Il s'agit d'un important manuscrit de 279 pages qui contient transcription de nombreux parchemins ou papiers originaux. Mais ce travail est resté inachevé. Après

son départ, trois religieux étaient présents dont deux prêtres. Les sources seront plus faibles ensuite, d'où des doutes sur certaines dates et des faits.

### **Pourquoi Saint-Ursin ?**

Situé à environ 250 mètres d'altitude, le hameau fait partie d'une ligne de crêtes, d'altitude marquée, à proximité de points culminants de l'Ouest de la France. Ce pays escarpé et boisé, à cheval sur l'Orne et la Mayenne est appelé communément le **Désert**, terme que l'on retrouve associé à plusieurs noms de communes du voisinage. Il est resté longtemps à l'écart des grandes voies de communication et son défrichement, partiel, a été tardif. Beaucoup des sols gréseux, légers et peu profonds ont longtemps porté des landes à bruyères, genêts et ajoncs que venaient pâture les animaux domestiques. Depuis, ils ont été boisés naturellement ou par plantation. La déprise agricole touche aussi maintenant leurs marges.

Ces espaces avaient tout pour attirer les ermites, désireux de solitude, de beaux paysages et de lieux favorables à la prière, d'autant que dans la région, plutôt païenne, les croyances aux fées et à d'autres superstitions (Roches d'Orgères à proximité, Bagnoles-de-l'Orne, Carrouges...) étaient tenaces...

On estime que les premiers ermites arrivèrent au VI<sup>e</sup> siècle et l'on cite pour ces territoires saint Antoine, saint Patrice, saint Ortaire et Saint-Ursin.

Il est en tout cas attesté qu'il y eut très tôt des ermites près de la source bouillonnante dite « de Saint-Ursin » dont les vertus curatives et thérapeutiques, qui s'expliquent par les formations géologiques du lieu, en ont fait une source thermale sur les anciennes cartes du Maine. Le ruisseau qui en part, long de 810 mètres, rejoint Gourbe dans l'Orne. A brève distance subsiste, sur la commune de Saint-Patrice-du-Désert, un hameau du nom de L'Ermitage. Dans la chapelle dont le pignon était construit sur la source, il y avait trois statues des saints Côme, Damien et Ursin, les deux premiers ayant été médecins.

Comme le propose Albert Durand, cet Ursin aurait-il été transformé par la piété populaire, en Saint-Ursin ? ou aurait-on donné au lieu le nom de l'illustre évêque de Bourges du second ou du troisième siècle ? La question demeure bien évidemment posée.

Toujours est-il que le Saint-Ursin de Lignièrès était célébré le 11 juin.

Avant la captation de la source en 1927, une coutume locale consistait à venir, à jeun, plonger dans l'eau la chemise des nouveaux-nés ou celles des enfants atteints de maladie de peau ou de convulsion afin de les en préserver.

La confiance était grande dans les vertus de cette eau dont on disait aussi que, « même épandue dans les prairies environnantes, [elle] ne gèle pas pendant l'hiver ».

### **La famille de Doucelle et la fondation du Prieuré**

Antique famille vassale des Vicomtes du Maine, les de Doucelle ont été puissants et ont joué un rôle important dans notre région, en particulier dans le « Désert ».

Grâce aux travaux généalogiques de l'abbé Angot, on trouve trace de premiers seigneurs comme Hervé avant 1050, Guillaume 1<sup>er</sup> vers 1068-1080 puis de bien d'autres... jusqu'à un nouveau Guillaume à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, fondateur du prieuré Sainte-Croix de Saint-Ursin, et ses deux filles Tiphaine et Jeanne.

Par eux-mêmes, alliances ou inféodations, les membres de cette famille possèdent de vastes domaines dans la région et y jouent un rôle éminent : ils ont la suzeraineté de la forêt de Pail, possèdent à Saint-Calais-du-Désert un chatelier imposant face à la Normandie et sur notre commune, la seigneurie et le château de Resné à partir du XI<sup>e</sup> siècle ainsi que l'église de Lignièrès. Ils fondent à Saint-Maurice un prieuré donné à l'Abbaye de Tyron dans le Perche en 1109, elle-même créée par

saint Bernard de Tyron qui fut ermite sur nos collines. Ce prieuré, dit de Saint-Maurice de Resné, sert encore au culte en 1636 mais sa chapelle est trouvée démolie en 1723. Son étude reste à établir...

Les seigneurs de Resné, protecteurs de Saint-Ursin, conserveront la châtellenie par lignée féminine. Ils s'allieront à d'autres familles dont, dès 1480 aux de Rohan, que l'on retrouvera dans l'histoire et la fin de Saint-Ursin.

La famille de Doucelle a-t-elle participé aux Croisades ? On l'ignore mais c'est probable. Pourquoi aurait-elle choisi sinon un Ordre issu des Croisades pour l'implantation qu'elle voulait à Saint-Ursin ?

Guillaume de Doucelle fait appel au couvent de Caen et « obtient » quatre religieux mais doit s'adresser à l'abbaye de Beaulieu dans le Haut-Maine pour acheter le domaine de Saint-Ursin et ses dépendances qui lui appartiennent. L'accord semble facilement conclu, avec également l'évêque du Mans, le lundi 10 septembre 1302, moyennant une rente de 20 sols. Les religieux y habitent de suite.

L'existence, à Lignièrès, des Pères Croisiers est confirmée le 5 juillet 1307 par ce seigneur qui leur octroie, outre la possession du manoir desservant Monnaie, douze porcs et douze vaches.

En contrepartie de ces bienfaits, les religieux doivent chanter dans leur chapelle, trois jours par semaine, une messe pour la rémission de l'âme du seigneur, de son épouse Jehanne et de ses ancêtres, sauf en septembre et octobre, mois employés par les Frères pour quêter. Le domaine comprend 25 journaux de terre<sup>1</sup>. Il est prévu que si les religieux quittaient Saint-Ursin, le prieuré retournerait aux descendants du fondateur.

Les rapports avec les curés de Lignièrès ne sont rapidement pas bons en raison d'une « concurrence » au niveau des revenus avec cet Ordre mendiant. Aussi, pendant des années, les Frères tentent d'obtenir confirmation de leurs possessions et de leurs exercices auprès de l'évêque du Mans. Leur existence canonique ne sera finalement obtenue que le 5 novembre 1316. C'est pourquoi certains historiens ne font remonter la fondation qu'à ce moment et non à 1302.

Un règlement leur est fourni par l'évêque du Mans qui ménage les prérogatives des curés de Lignièrès : limitation du nombre de religieux, restriction des célébrations, non-admission des paroissiens de Lignièrès aux sacrements et à la sépulture, remise au curé de certaines offrandes et des dîmes sur leurs terres.

Les rapports, malgré des allégeances en bonne et due forme, demeurent cependant médiocres.

Les confirmations papale (Jean XXII) et royale (Philippe de Valois, futur Philippe VI le Hardi de 1328 à 1350) sont données respectivement en octobre 1319 et en février 1327.

Beaucoup d'années s'étaient donc déjà écoulées depuis la fondation... et huit siècles avaient passé après l'arrivée des premiers ermites en ces lieux ou en leur voisinage. Une occupation fort ancienne donc.

Il existait à cette époque à Couptrain, comme en de nombreux lieux – plus exactement près de cette paroisse au territoire exigu –, mais déjà sur Saint-Aignan de Couptrain, une Maladrerie ou Caquinerie, c'est-à-dire un lieu pour soigner les lépreux alors si nombreux. La maladie, introduite par les armées romaines, s'était beaucoup développée à la suite des pèlerinages en Terre Sainte de la seconde moitié du premier millénaire puis des Croisades. Elle ne s'éteindra dans nos régions qu'autour du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

Cet « hôpital » auprès duquel existait une chapelle à Sainte Madeleine (« Sainte Magdelaine »), au bord du ruisseau au Ladre (un nom significatif !) – encore dénommé ainsi de nos

---

<sup>1</sup> (environ 10 ha) près du chemin de Couptrain à Ecouché, donc, sans doute, au voisinage des bâtiments.

jours – appartenait à la famille de Lamboul – Lamboux pour la terre aujourd’hui –, seigneur de Couptrain.

Guillaume de Doucelle acquiert cette léproserie et la confie dès 1302, « en héritage » aux religieux de Saint-Ursin qui reçoivent aussi quelques avantages en forêt de Monnaie mais sont tenus à des services supplémentaires pour leur seigneur. Ils recevront également la chapelle, mais seulement le 18 juin 1308.

Il semblerait que les lépreux disparurent de l’endroit au début du XV<sup>e</sup> siècle et que la chapelle ne soit plus alors qu’une dépendance du prieuré distant de cinq kilomètres.

Ces deux dotations sont confirmées, le 26 septembre 1362, par le testament de Tiphaine de Doucelle, fille du fondateur, avec quelques aménagements.

Cette dame décède en 1363 et son mari, Bernard de la Ferté, ne modifie pas ses dernières volontés.

Le lieu de la Madeleine ne sera confirmé aux religieux de Saint-Ursin, par le Pape Grégoire XII, qu’en 1408.

Ainsi doté, le Prieuré va exister et surtout vivre pendant près de cinq siècles.

## **Les Prieurs**

Ces religieux sont, pour un temps donné, – jusqu’à leur déplacement et / ou leur remplacement –, les responsables de la communauté qui vit, prie, travaille et mendie.

Entre la fondation en 1302 et 1769, soit un an avant la fin de Saint-Ursin, les documents existants permettent de citer 36 prieurs successifs mais avec plusieurs réserves quant aux personnes et aux dates :

- il existe des manques par rapport à certains moments, par exemple entre 1302 et 1315, sur la durée d’exercice de certains et sur d’autres à l’orthographe voisine mais non semblable ;
- l’année commençant – jusqu’en 1567 dans le Bas-Maine suite à un édit de Charles IX de 1563-1564 qui en fixe le début au 1<sup>er</sup> janvier – le jour de Pâques, il y a une variation associée à la date de cette fête et en conséquence, des chevauchements.

Pour ces raisons, il serait sans intérêt d’indiquer, à partir des éléments connus à ce jour, une durée moyenne d’exercice de la fonction : des passages furent brefs, d’autres longs, certains importants voire marquants, d’autres regrettables.

Aussi se contera-t-on d’indiquer ici quelques uns des prieurs dont les actions auront laissé des traces aujourd’hui disponibles au cours des près de cinq siècles (467 ans exactement) de vie du Prieuré.

Le premier retenu est Guillaume de Fontenay à partir de 1316, peut-être déjà présent avant, et dont on ne connaît pas l’année de fin de mandat. Sous le second, Raoul Chrétien, nommé en 1350, de nombreux legs et charges correspondantes sont mentionnés.

Les descriptifs des apports faits sous les premiers sont très précis : ainsi, un peu avant, une donation de février 1347, exprimée en « journaux », mesure de surface valant 40 ares ici – utilisée dans les dialogues entre nos récents anciens jusque dans les années 1970 et correspondant à ce que l’on pouvait labourer, avec des instruments primitifs, en une journée de travail –, indique des hameaux ou villages dont les noms correspondent à ceux qui en avaient été les premiers détenteurs, après les

défrichements aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : Le Moulin-Lassue<sup>2</sup>, le Pré Doucelle à son voisinage, La Vannerie et aussi La Beuneschière et La Buffelière aujourd'hui disparus.

Ces apports avaient été faits – vingt journaux en tout et quelques redevances – en échange de 48 messes basses chaque année.

Puis vient Nicolle Le Coustelier en 1373. Le prieuré reçoit quelques donations mais celles-ci se raréfient pendant la Guerre de Cent ans, spécialement entre 1375 et 1450, moments d'épreuves pour la région avec occupation anglaise, raids au Prince Noir et interventions répétées de du Guesclin entre Alençon, Argentan et Briouze.

Le pays du Désert est ravagé mais libéré des Anglais en 1380... jusqu'en 1417 ; il est alors repris et nos voisins y demeureront jusqu'à la moitié du XV<sup>e</sup> siècle. L'insécurité est alors très grande et empêche même les déplacements des prieurs pour le chapitre annuel de la Congrégation en Belgique qui le remarque.

Les prieurs de ce siècle sont Nicole Touchard, Jean Lucas qui semble se retrouver à Caen mais en gardant son titre, puis Philippe Bouvier en 1433 et jusqu'en 1461. Ce dernier gouverne efficacement son prieuré, obtient de nouvelles rentes et baille d'anciennes donations comme celles du Moulin-Lassue et du pré de Doucelle. Commence alors une période prospère d'acquisition de terres.

Le septième prieur Jehan de Hallaine, de 1461 à 1480, semble être sur place comme religieux depuis vingt ans.

Les documents encore existants n'évoquent pas la construction de la chapelle. Selon l'abbé Durand, il semble que ce soit sous ce prieur (et son prédécesseur) que l'édifice ait été élevé, peut-être en amélioration d'une construction ruinée (le Prieuré a déjà 50 ans). En effet, le Quartenier Onfroy précédemment cité, indique une « Dédicace de notre église » le 19 novembre 1464. On peut imaginer la fête qui a dû entourer l'événement autour des quatre ou cinq religieux en résidence et malgré la saison.

On présentera plus loin cette chapelle telle que la décrira Hippolyte Sauvage vers 1865. Sa forme était rectangulaire d'environ vingt-six mètres sur huit.

De nouvelles acquisitions ont lieu dans le voisinage et plus loin, par exemple sur Saint-Aignan ; des difficultés de fixation de redevances conduisent à des procès.

Le prieur cède sa place à Gervais Bouvier en 1480 déjà dans les lieux. Les acquisitions reprennent. C'est l'époque où l'histoire de Saint-Ursin commence à être liée à la célèbre famille de Rohan car les descendants de seigneur de Resné en deviennent associés. Louis de Rohan, seigneur de nombreux lieux, est ainsi également seigneur de Lignières, Resné et Saint-Calais vers 1480.

Le huitième prieur lui fait ratifier – autre date importante – le 17 février 1481, tous les droits et possessions de Saint-Ursin depuis la première donation. Sept messes hebdomadaires (au lieu de six) pour les fondateurs sont confirmées en 1507.

De nouvelles fondations de messes sont reçues et les achats continuent. Des mauvais payeurs sont rappelés à leurs devoirs par le seigneur de Resné. Les relations semblent apaisées avec les curés de Lignières.

Le XVI<sup>e</sup> siècle arrive et trois prieurs succèdent à Gervais Bouvier en huit ans : Jehan Lair ou Ler en 1502-1503, sur place depuis 1477, Jehan Le Bouvier en 1503-1504 qui semble très habile à la foire de la Madeleine et met de l'ordre sur les terres du lieu, et enfin Guillaume Onfroy de 1504 à 1510, auteur du fameux Quartenier signé le 30 juin 1510 et donc copiste nous ayant transmis un document de première valeur sur lequel l'un de ses successeurs écrira « ... Ce livre est un trésor pour cette maison... », crée il y a maintenant deux siècles.

---

<sup>2</sup> (Moulin La Sus à l'époque).



Le douzième prieur, Jehan Richard, à partir de 1511, déjà présent sous son prédécesseur, passe différents actes : terres en fermage, acquisitions près de La Madeleine, réception d'une vente sur La Pallu au lieu-dit Cahodon...

Son successeur en 1534, François Lecompte achète, en 1535, une parcelle contre rente à Fosse-Garnier, à proximité donc du Prieuré. C'est sous son priorat que se passe l'histoire suivante : un certain Jean Périer, voisin du Prieuré car résidant à La Patricière, avait outragé et battu deux religieux « jusqu'à effusion de sang ». Aussi, le 2 mars 1536, le prieur comparaît-il devant l'official du Mans pour faire condamner le mis en cause qui, après sentence, doit payer une forte somme d'argent. Le condamné reconnaît sa faute et tente ensuite, à Couptrain, de transformer sa peine par l'abandon d'une pièce de terre « le champ de la Croix » sise à La Patricière, d'une superficie de trois journaux. L'affaire est conclue et Périer pourra « demeurer pardonné et absous de son excès ». Les religieux promettent en retour de dire une messe basse par an à l'intention du donateur...

Ce même prieur se fait reconnaître, en 1537, le « droit de mettre des porcs en la forêt de Monnaie, douze à cause du prieuré de Saint-Ursin, et douze à cause de La Madeleine ».

Lui succèdent Michel Blandin en 1556 puis Jehan Gueriel, quinzième prieur, en 1567.

Voilà plus de deux siècles et demi que le Prieuré existe, isolé, au milieu des bêtes sauvages [le dernier loup de la région sera tué près du Petit-Jard en 1878 !], mais en entretenant beaucoup de relations avec la région alentour. Jusque-là on a bien peu entendu parler des curés de Lignièrès si ce n'est pour quelques questions de redevances et, sans doute, de pouvoir temporel.

Or, à cette époque, la fonction de curé de Lignièrès apparaît particulièrement peu stable : ainsi en dix-huit ans, entre mars 1552 et 1570, dix prêtres se succèdent, parmi lesquels trois auront démissionné et l'un sera resté trois mois ! Pourquoi ? On se perd en conjectures car les documents font défaut. Le Quartenier est muet sur les périodes antérieures car... des feuillets en ont été arrachés mais on sait qu'on y parlait de dîmes.

Néanmoins, aux Archives de la Sarthe, on trouve traces d'échanges difficiles, en latin, entre certains curés de la période citée et le prieur en place ; on y traite aussi de dîmes sur les biens du Prieuré. L'Evêché du Mans est forcé de s'en mêler et de jouer les arbitres afin d'obtenir un accord partiel en 1569. Mais il faudra en arriver à un procès dénoué... à Lyon en 1573, dont la sentence précisera le montant des redevances dues au curé sur son important domaine foncier.

Ce qui n'empêche pas de nouvelles acquisitions de terres et de bruyères à Fosse-Garnier.

Il y aura encore deux autres prieurs au cours du XVI<sup>e</sup> siècle : Jacques Dupont en 1581 puis Simon Pallory en 1595. C'est une époque troublée dans la région, sur laquelle on ne dispose que de peu de documents, avec des passages de bandes protestantes menées par le comte de Montgomery puis des troupes du duc de Mayenne qui commettent bien des déprédations. Jacques Dupont est d'ailleurs enlevé. Qu'advient-il de lui ensuite ? Il resta en vie, en tout cas, car il redevient prieur en 1604. Quant au second, il était Provincial de l'Ordre et aussi prieur de Saint-Ursin.

Au niveau temporel, en ce XVI<sup>e</sup> siècle, la famille de Rohan vend la terre et la châtellenie de Resné à la famille Le Veneur, précisément à Jean, seigneur, entre autres, de Carrouges. En conséquence, les religieux dépendent désormais de cette illustre famille qui avait accueilli en son château, le 17 août 1473, le roi Louis XI, en partance pour le Mont-Saint-Michel. Connaissant les voies de communication de l'époque, il y a tout lieu de penser que ce roi avait dû passer sur Lignièrès et, peut-être, Saint-Ursin ! La famille de Rohan conserve cependant ses droits de fondations sur le Prieuré.

Le fils de Jean Le Veneur, Tanguy, abandonne au prieur, en 1570, douze arpents [environ 6 hectares] de la forêt de Monnaie après avoir racheté les droits des usagers qui – besoins en bois obligent – la dégradaient sérieusement. A titre d'exemple d'un entretien en « bon père de famille » ?

Au XVII<sup>e</sup> siècle, quatorze prieurs vont se succéder (du 18<sup>e</sup> au 31<sup>e</sup>), les premiers demeurant peu de temps en fonction. On ne les mentionnera pas ici et l'on se contentera d'indiquer quelques éléments connus en ce siècle pour lequel on dispose de peu de sources.

En 1604, une certaine Madame de Cossen vend au Prieuré sa ferme des Vallées et lui laisse des droits d'usage et de passage dans ses forêts et bruyères de La Motte.

Les religieux semblent peu nombreux : deux en 1611, trois en 1612 et en 1618.

Le 24 février 1611, Hercule de Rohan, pair et Grand Veneur de France, accorde au prier et aux religieux « de porter et de tirer de l'arquebuzé tant sur leurs terres... qu'aux environs d'icelle à toutes sortes de gibier non défendu par les édits et ordonnances de Sa Majesté ». Cette faveur sera confirmée par écrit, le 22 décembre 1662, par Louis son fils.

On ne sait pas grand-chose sur les lieux d'inhumation des religieux, raison de signaler ceux « en l'abbaye » du 21<sup>e</sup> prier, Laurent d'Escoubleau, en 1620, et de François Hunoust, son successeur pendant deux ans, ce dernier portant le titre d'abbé, et sa sépulture ayant été conduite par Charles-Julien Levannier alors curé de Lignières.

Comme auparavant, des achats de terres ont lieu ainsi que des locations mais la période paraît plus consacrée à la dévotion et au recueillement. Dans plusieurs textes les prieurs sont même qualifiés de « Monseigneur » !

Sous le 26<sup>e</sup> prier, Antoine Caillet, autour de 1651 et pour une vingtaine d'années, il est fait bail à Jehan Nepveu, du village de La Touche, pour 20 sols en argent et huit boisseaux d'avoine. A cette époque, et très curieusement, apparaissent dans plusieurs actes des armoiries du Cardinal Mazarin, en 1660 puis en 1671 soit longtemps après le décès du célèbre ministre. On ignore aujourd'hui tout des rapports entretenus avec Saint-Ursin.

En 1675, la chapelle s'enrichit de douze belles stalles en chêne, ornées de feuilles d'acanthé qui ont été ensuite transportées vers 1820 dans l'église de Couptrain ainsi qu'un tableau de la même époque.



Documents 2 : Stalles de Saint-Ursin actuellement dans l'église de Couptrain

Le 29<sup>e</sup> prier, Michel Frontin, a des démêlés, en 1682 avec un certain François Filoche, meunier de Saint-Ursin, sans doute au Moulin-Lassue, pour injures graves. On ignore les résultats du procès devant le bailli de Lignières mais le meunier en question est remplacé dès 1683.

Le dernier prieur du XVII<sup>e</sup> siècle, François Drouin, autour de 1690, était sans doute originaire de Lignières.

Peu de choses sont connues, de façon générale, sur les ordinations des religieux : pour en savoir plus, il faudrait dépouiller les registres ecclésiastiques des différents évêchés, un travail considérable qui reste à faire.

Mais pour ce 31<sup>e</sup> prieur, sa profession eut lieu sur place, en 1653, devant le responsable de la communauté de l'époque. Peut-être en raison de son origine locale (?).

A l'examen de ces faits et évolutions, il semble bien que Saint-Ursin soit quelque peu tombé en décadence – au moins en relatif sommeil – au cours de la seconde moitié de ce siècle : faibles effectifs, acquisitions limitées, absence d'indications sur son rayonnement ; mais aux marges du XVIII<sup>e</sup>, le 32<sup>e</sup> prieur, Michel-Denis Feydeau de la Lande, entre 1691 (peut-être dès 1689) et 1727, issu d'une illustre famille, aidé notamment du frère Sylvestre Jupin, va créer les conditions d'un certain renouveau.

Il va en particulier, en utilisant, semble-t-il, des moyens de sa famille, remettre en état la chapelle de La Madeleine tombée en ruine. Les travaux, débutés en 1700 seront achevés en 1723. Une cloche sera bénite en 1727, ensemble permettant aux célébrations de reprendre. Cette chapelle est d'ailleurs mentionnée sur la carte de Cassini.

A la fin des travaux, sera gravée sur granite, avec de grandes lettres en relief, une longue inscription sur les débuts de la chapelle et son moment de restauration. Ce monument sera détruit en 1824 et l'imposante pierre en question transportée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme soubassement du calvaire de Saint-Aignan de Couptrain sur la route de Javron.

Hippolyte Sauvage bien connu pour ses monographies des communes du canton de Couptrain (autour de 1865) avait par ailleurs retrouvé dans les ruines de la chapelle une inscription sur bois concernant le prieur et sa famille.



† CETTE CHAPELLE SANS AVTRE REVENVQVE  
 SES OBLATIONS LE DROIT DE FOIRE & DE COVTYME  
 EN CE LIEU LAVIGILE & IOVR DE STE MAGDELAINE  
 CELVY DE PREVOTE & DE LA MOITIE DV DROIT DE COV  
 TYME LE IOVR ST MARTIN DE TE4 IUILLET EN LAVIL  
 LE DE COVPTRAIN FV TAVEC LE PEVQV ILORSEN DE  
 PENDOIT ANNEXEE & IOINTE AV CONVENT DE STE  
 DE ST URSIN PAR H & P D MADAME THEOPHAINE  
 DE DOUCELLE DAME DE FERRIERE & DERESNE EPOV  
 USE DE HT & P S BERNARD DELAFERTE LEMARDY A VA  
 NT LA NATIVITE DEN DAME LANDE G 13 C 2 & CONFIR  
 MEE PAR N ST P LE PAPE GREG XII ET FV TRE BEN I 7 3

Documents 3 : Inscription de l'ancienne chapelle de La Madeleine, 1723.  
 (Actuellement placée sous l'autel du calvaire de Saint-Aignan de Couptrain, route de Javron).

Lui succédera en 1727, Sylvestre Dupin que l'on vient d'évoquer, qui avait fait profession à Saint-Ursin en 1688 et restera en fonction jusqu'en 1738.

Le Prieuré a maintenant plus de quatre siècles d'existence mais il lui reste peu de temps à vivre. Les deux prieurs suivants Jean-Baptiste Gaillard (1738-1746 ?) et Louis-Jean de la Bouessière (1739-1742 ? – 1746 ?) ont laissé peu de traces. Ils semblent ne pas avoir toujours résidé sur place.

Le 36<sup>e</sup> et dernier, Pierre-Nicolas Besnier (1746-1769) est associé d'une part à la construction de la maison priorale qui existe encore aujourd'hui et, d'autre part et c'est moins glorieux, au scandale du Marquis de Flers ex-religieux de Saint-Ursin. Son priorat correspond à une période de décadence puis de fin du prieuré où il réside peu.

La maison est construite autour de 1746, à son arrivée donc. Cet événement est suivi d'un long procès concernant des chênes abattus et vendus mais en partie distraits. Le procès a lieu en 1756 après des interrogatoires à Saint-Ursin. Le prieur en est absent et se trouve à Paris, élément déjà confirmé en 1748 par un nouveau bail des prés de Doucelle passé devant le notaire royal d'Orgères dont l'étude est au Gascel [orthographe de l'époque].

A cette époque, le Prieuré reçoit des personnages ne possédant pas toutes leurs facultés et d'autres que l'on cherche à éloigner. Triste période. Le plus célèbre – hélas – est le jeune Marquis de Flers, religieux contre son gré qui arrive en 1766 et sur qui on reviendra.

Suite à différents scandales, Pierre-Nicolas Besnier est obligé de quitter Saint-Ursin en 1769, il rejoint alors un autre prieuré mais réside à Paris. Plus tard, il demandera remboursement des dépenses effectuées sur place jusqu'à son départ. Avec quel succès ?

Selon une autre source, il aurait pourtant essayé de jouer à Saint-Ursin un « rôle social » en construisant des cabanes pour des ménages auxquels on donnait à cultiver douze arpents [environ 6 hectares] de terre... Quelle en fût la réalité concrète ?



Documents 4 : Chapelle et maison priorale vers 1964 et en 2014.

## La fin du Prieuré de Saint-Ursin

Le Comte et la Comtesse de Flers, issus d'une famille noble ayant de nombreux titres, à l'ouest de la Basse-Normandie et en Saintorge respectivement, eurent, de leur mariage célébré en 1744, sept enfants dont trois fils et une fille survécurent.

Il y a de nombreux prêtres et religieux dans la famille et ces parents vont avoir, comme l'écrit Albert Durand, « la vocation pour leurs enfants », puisque deux fils seront ordonnés et la fille se mariera finalement... après avoir été chanoinesse.

L'aîné qui va nous intéresser ici, est Pierre-François-de-Paule de la Motte-Ango, « Marquis de Flers ». Son père, Ange-Hyacinthe mène grande vie et est obligé d'emprunter beaucoup dont à Voltaire (!) et, pour maintenir des biens dont les terres, à un seul enfant – le second qui deviendra général et sera guillotiné en 1794 –, décide de placer les autres en religion. D'où ces vocations forcées. De nombreux écrits existent sur la question.

C'est ainsi que Pierre-François-de-Paule devient à vingt ans chanoine régulier de l'Ordre de Sainte-Croix de la Bretonnerie, le 2 février 1767, après avoir signé « un acte par lequel il affirmait n'être entré en religion que de son plein gré, sans contrainte aucune ».

Mais l'affaire a des suites car Pierre-François dépose une plainte à l'évêché du Mans, consignée en 1769, par laquelle il expose, avec beaucoup de liberté de ton et de franchise touchante son cheminement pour l'amener à prononcer ses vœux.

Les autorités ecclésiastiques eurent alors à étudier et apprécier la situation de celui qui était qualifié par elles de « Marquis de Flers ».

Finalement, notre chanoine put, malgré les menaces d'emprisonnement, recouvrer la liberté et il épousa, dix ans après sa profession, en 1777 donc, Jacqueline Le Goué de Richemond. En 1788, à la mort du père, le couple vient habiter le château de Flers mais la Révolution arrive vite et le couple la subit de plein fouet. Ils seront emprisonnés en 1796. Ensuite, ruiné, Pierre-François finira sa vie à Versailles où il mourra en 1802. Le château et les terres (plus de 3 500 ha) seront vendus par leur fils en 1806.

Le scandale a des suites : l'évêque du Mans révoque le prieur Besnier – dont la vie est jugée scandaleuse – en 1770 qui quitte le Prieuré où il est remplacé par le chanoine Léchevain qui conservera son titre de prieur jusqu'en 1790. Mais l'évêque persiste et supprime la conventualité et ses revenus. Il se heurte alors à la famille de Rohan, et notamment à Louis-René-Edouard de Rohan-Guéméné, futur évêque et cardinal de Strasbourg, qui occupe déjà une position importante, estime représenter Guillaume de Doucelle et, à ce titre, aliène les biens et mobiliers religieux du Prieuré, ce qui est reconnu très vite par un arrêt de la Cour au Parlement de Paris.

L'évêque du Mans – un Grimaldi – s'insurge et veut récupérer les biens. Un long procès s'engage. Monseigneur de Rohan-Guéméné prend possession du Prieuré le 1<sup>er</sup> avril 1770, en reçoit les revenus, promet d'assurer les messes et s'oblige à verser des rentes aux frères présents.

Le Provincial de l'Ordre intervient alors en juillet 1770 et nomme régisseur le frère Nicolas Chazel auquel s'oppose l'ex-prieur Besnier qui nomme (!) un certain Dubut, cabaretier à Lignièrès, pour gérer l'ensemble.

Les tribulations continuent : le cabaretier agit bien dans sa mission et le frère Chazel cède la place sous l'injonction du prélat. La Maréchaussée d'Alençon est obligée d'intervenir en 1771. La lutte continue entre la Maison de Rohan et l'évêque du Mans et un accord sera trouvé en 1779 puis un second en 1782.

Finalement le cardinal est dépossédé de Saint-Ursin mais reçoit d'importants avantages financiers ainsi que le mobilier. Le Prieuré est rapproché du séminaire de Domfront. Arrive l'affaire du

« Collier de la Reine » qui touche le cardinal alors exilé en Haute-Loire. Mais l'homme, très contesté, n'est pas reçu par les religieux qui lui font édifier une maison en dehors de l'enceinte...

Un garde des bois, chasse et pêche du Prieuré, René-Julien Esnault, est sur place en 1785.

On connaît précisément les religieux rattachés au prieuré à sa fin, en 1769 : ils sont neuf, mais trois ou quatre présents seulement. L'un d'eux, Jacques ou Jean Léchevin, faible d'esprit, vivant en Picardie et à Paris, est nommé prieur titulaire et rejoindra Domfront après 1788.

On dispose de quelques renseignements sur les autres religieux qui se dispersent en conséquence à partir de 1770. En 1778, la chapelle est desservie par un dénommé Drouet, âgé de 71 ans.

L'histoire de la fin du prieuré a donc été particulièrement troublée, essentiellement fonction de luttes de pouvoir entre puissants... et de prieurs contestables.

C'est la fin de près de treize siècles de présence d'ermites et de religieux qui ont sanctifié ce pays du Désert et notamment la forêt de Monnaie où se seront rencontrées diverses obédiences : les Croisiers bien sûr, les religieux de Saint-Maurice, les bénédictins de Couptrain et les religieux de Saint-Vincent du Mans à Saint-Calais.

Des présences donc très anciennes dans ce pays isolé où les « paroisses » sont nées progressivement<sup>4</sup>.

Que de passages en ces lieux, que de vies de sacrifices, droites (et moins), dont il ne subsiste aujourd'hui qu'un bâti encore imposant, et beaucoup de souvenirs !

### **Le devenir des bâtiments conventuels**

A la Révolution, le Cahier de doléances de Lignéres, de mars 1789, demande l'attribution des biens de Saint-Ursin à un hôpital.

La vente nationale a lieu en l'église Saint-Georges de Villaines-la-Juhel le 7 février 1791. Les biens sont adjugés plus de 47 000 livres, au citoyen Jean-Baptiste Juliot-Lérardière, avocat à Pré-en-Pail puis juge à Lassay en 1791.

On connaît le détail de la transaction qui comprenait, entre autres :

- la maison monacale, les cloches de l'église, de la terre, des dépendances et deux étangs dont celui des Souchets, pour 8 400 livres ;
- les fermes de Saint-Ursin, 16 600 livres ;
- le bordage [petite exploitation de subsistance, terme encore utilisé il y a 50 ans] des Vallées, 4 600 livres ;
- de la terre à Fosse-Garnier pour 200 livres ;
- ...

Des métairies à La Touchefouillère, à La Touche, ..., sont aussi vendues, notamment à un Catois, sabotier à Lignéres.

---

<sup>4</sup> Les premières citations des « paroisses » du voisinage, souvent en référence à l'église, sont les suivantes : Lignéres-la-Doucelle (*Linaria cum ecclesia*) : 940-960, Orgères : 1312, La Pallu : 1312, Couptrain : vers 1140, Saint-Calais-du-Désert : vers 1100, Saint-Samson : 1194, Pré-en-Pail : 1160.

On peut affirmer que la région immédiate, boisée et à l'écart des voies romaines et gallo-romaines, a dû rester longtemps, au temps des ermites, très peu peuplée.

L'acheteur principal, dont la fonction à la Révolution a cessé, vient habiter à Saint-Ursin qu'il revendra en 1801 à Maître Guermon, avocat à Angers, qui établit une verrerie dans la maison priorale, entreprise éphémère.

Le lieu de culte est progressivement abandonné mais l'assemblée et le pèlerinage du 11 juin (fêtes de Saint-Ursin et Saint-Barnabé) demeurent ainsi que les coutumes locales associées à la source qui ne disparaîtront qu'avec sa captation.

Après une nouvelle vente en 1824 et des opérations qui suivirent, c'est une même famille qui possède Saint-Ursin à partir de 1827, souvent par voie féminine. Il y a cinquante ans, la maison priorale était ainsi habitée par Arsène Sassier et son épouse née Victorine Ripault dont on conserve le souvenir<sup>5</sup>.

Pour ce qui est des bâtiments, la partie ouest de la maison priorale a été abattue en 1848. On trouvait dans cet imposant immeuble, en rez-de-chaussée la cuisine, le réfectoire et le salon du prieur, et au premier les chambres et cellules des religieux. La simplicité des lieux – cheminées, dallages, carrelages – avait été maintenue. Des jardins étaient aménagés alentour, avec à l'arrière « le Parterre » puis « le Jardin ». A l'étage, sur une cheminée figure une croix-croisier avec, en dessous, l'inscription latine peinte : « Quel profit en effet aura l'homme, s'il gagne le monde entier, mais perd son âme ? ».

La chapelle qui servait depuis longtemps d'étable et de fenil, s'est effondrée dans la nuit du 24 au 25 décembre 1929. Rappelons que sa dédicace remonte à 1464. Il n'en reste que le pignon à fenêtres géminées, au-dessus de la source dont, comme nous l'avons écrit, l'évolution depuis bientôt un siècle, ne sera pas examinée ici.

Signalons toutefois que, dès 1804, l'Administration départementale avait indiqué que la conservation de la chapelle lui paraissait utile...

Depuis 1925 et l'évolution de l'emprise de l'expropriation, source et chapelle sont la propriété du Syndicat des eaux de Bagnoles-de-l'Orne (et Tessé-la-Madeleine). La Commission des Sites et Monuments de la Mayenne avait alors émis le vœu – repris par le Syndicat – de conservation des vestiges. Mais rien n'a été fait, malgré la promesse, alors que l'eau mayennaise de Saint-Ursin coule depuis 1927 dans la cité thermale ornaise...

Après avoir été un lieu de vie d'ermite pendant une longue période, de l'ordre de 800 ans, le Prieuré de Saint-Ursin fut un lieu de prière, de dévotion et de charité durant environ quatre siècles et soixante-dix ans. Avant que de retomber dans son calme et l'aspect si bucolique et reposant qu'il présente aujourd'hui. La population du hameau est maintenant bien faible à rapprocher des 22 habitants qui s'y trouvaient en 1898 quand Lignièrès-la-Doucelle était peuplée de 1 600 personnes ! Au-delà des bâtiments et des souvenirs associés reste un réseau dense alentour de chemins et de voies par lesquels les religieux ont dû si souvent passer pour solliciter l'aumône, surveiller la vie des biens du prieuré, se rendre à leur « annexe » de Couptrain et jouir de la beauté de ces endroits et de ces vues splendides, si propices à la réflexion et à la prière.

\* \*  
\*

Les clichés en couleur sont de l'auteur. Ils ont été pris en mars 2014.

---

<sup>5</sup> Depuis, la propriété a été revendue. Au cours des deux dernières décennies, elle a appartenu à Maurice Lesiourd et aujourd'hui à Philippe et Patricia Bardou de Saint-Martin-des-Landes.